

Annnonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: MA071f09

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Strasbourg, 08.06.2009

La violence domestique à l'ordre du jour de la 29^{ème} Conférence des Ministres européens de la justice à Tromsø

Dates : 18-19 juin 2009

Lieu : Tromsø (Norvège)

Descriptif : Les Ministres de la Justice des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe discuteront des moyens de renforcer la coopération européenne pour mieux lutter contre la violence domestique, briser le silence qui entoure les violences faites aux femmes et soutenir les victimes.

Le Conseil de l'Europe élabore actuellement une nouvelle convention destinée à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, protéger les victimes et poursuivre les auteurs de ces violences. Cette convention devrait voir le jour en 2010.

Knut Storberget, Ministre norvégien de la Justice, Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, et Asha-Rose Migiro, Secrétaire Générale adjointe des Nations Unies figurent parmi les personnalités qui ouvriront la conférence le jeudi 18 juin à 9h00.

La Secrétaire Générale adjointe fera par ailleurs un exposé dédié à [Janusz Korczak](#) sur les enfants et les prisons qui sera présenté par Thomas Hammerberg, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.

Lors de la conférence, les Etats membres du Conseil de l'Europe seront également invités à signer la [Convention sur l'accès aux documents publics](#) (adoptée en novembre 2008), le premier instrument juridique international contraignant qui reconnaisse un droit général d'accès aux documents publics détenus par les autorités publiques.

Les Ministres présents adopteront trois résolutions relatives à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, l'entraide judiciaire en matière pénale et l'action du Conseil de l'Europe en faveur de la prééminence du droit.

Informations pratiques :

- Un **point presse** sera organisé à la veille de la conférence, le **mercredi 17 juin à 17h00 à la Maison des enfants** (« [Barnehuset](#) », 9 Rue Nerstranda, Tromsø), avec la participation du Ministre norvégien de la Justice, de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe et de la Secrétaire Générale adjointe des Nations Unies.
- La **conférence sera ouverte à la presse de 9h00 à 13h00 le jeudi 18 juin** (Radisson SAS Hotel). Une **photo de famille** est prévue à **10h15**.
- Une **conférence de presse finale** est prévue le **vendredi 19 juin à 12h15** (Radisson SAS Hotel, Salle 119).
- Les **journalistes sont invités à s'accréditer auprès du Service de Presse du Ministère norvégien de la Justice et de la Police** (voir coordonnées ci-dessous).
- **L'ouverture de la conférence sera retransmise en direct sur www.coe.int/minjust.**

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int

Annonce aux Médias

Pour plus d'informations, voir www.coe.int/minjust et www.coe.int/violence

Contacts presse :

Estelle Steiner, Attachée de presse, Conseil de l'Europe

Tél. +33 (0)3 88 41 33 35, mobile +33 (0)6 08 46 01 57, estelle.steiner@coe.int

Marit Hofsmarken Haugen, Conseillère senior en communication, Ministère norvégien de la Justice et de la Police, tél. +47 22 24 52 02, marit.haugen@jd.dep.no